



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 octobre 2021

### Membres présents : 44

MMES BERTHELOT Christine, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne ;

MM. BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, CHENE Pascal, CHOFFY Patrick, CITRON Olivier, COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, EUVRARD Didier, GUERINET Patrick, HUBEAU Alain, LEOTARD Alexandre, LOUBIE Jean-Paul, MANGEANT Jean-Claude, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, SPIQUEL Sylvain, TRANSON Marc, VERMASSEN Guy, VICECONTI Pierre.

### Pouvoirs :

Mme AUVRAY Chantal donne pouvoir à M. BRUNEAU James,  
M. CIRET Anthony donne pouvoir à M. LOUBIE Jean-Paul,  
M. HERVE Olivier donne pouvoir à Madame BEVIERE Monique,  
Mme PILLAVOINE Aude donne pouvoir à M. LEOTARD Alexandre.

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET.

---

### Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 17 juin 2021 ;
- Présentation des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE) par la DDT du Loiret ;
- Budget 2021 : Décision Modificative n°1 ;
- Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Synthèse des ateliers de concertation Leader ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE accueille Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, pour son premier Comité syndical. Elle salue également Mme BESNIER.

La Présidente excuse Mme la Sous-préfète, représentée par Mme KARCZEWSKI.

Elle remercie ensuite tout particulièrement M. CHALLINE, Maire de Pithiviers-le-Vieil pour la mise à disposition et la préparation de la salle des fêtes.

La Présidente fait part des personnes excusées puis, après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, passe au premier point à l'ordre du jour.

### Présentation des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE)

Mme BEVIERE invite Mmes REVERCHON et BELLAT et M. DESBORDES, de la DDT du Loiret, Mmes BERTRAND et BOILEAU de l'ADIL 45, ainsi que Mme KAOUKAOUI, Chargée de mission Énergie à la Région, à présenter les Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE). La Présidente rappelle que cet exposé avait été souhaité par Mme la Sous-préfète.

Mme REVERCHON précise la volonté de la DDT du Loiret de transmettre des informations pratiques, claires et objectives, à plusieurs voix, car les partenaires concernés sont multiples.

Les points suivants sont commentés (cf. présentation jointe en annexe) :

- maîtrise du coût de l'énergie ;
- état des lieux sur le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- moyens de financement et d'animation, dont le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), accompagnement technique et financier.

Mme REVERCHON indique que l'échelle PETR semble pertinente, car ce sont des collectivités à la fois de proximité et d'intérêt territorial. M. DESBORDES précise le lien et la non-concurrence entre les démarches de PTRE et celles des OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), ces dernières étant limitées à un territoire défini plus restreint.

M. BRUNEAU demande quel nombre d'ETP faut-il et si des locaux particuliers sont nécessaires pour l'animation d'une PTRE.

M. GUERINET complète en demandant si la montée en gamme d'une PTRE nécessite plusieurs ETP.

Mme REVERCHON répond que tout est personnalisable, en fonction de la nature, des ambitions et des missions.

- état d'avancement des PTRE dans le Loiret ;

Mme BERTRAND rappelle l'historique de l'ADIL 45 depuis 2004, et précise les missions qui lui sont conférées, dont la fonction de conseil FAIRE, les conseillers énergie, et la progressive mise en place de permanences sur les territoires. Elle précise que ces permanences sont un plus, mais n'apportent pas d'ancrage local, contrairement aux PTRE.

La PTRE du Gâtinais montargois et le service Eco Habitat sont présentés, à titre d'exemple.

Mme KAOUKAOUI indique les modes de financements régionaux et européens (FEDER), depuis la phase d'étude, optionnelle, jusqu'à la mise en œuvre de la PTRE.

Mme BEVIERE les remercie et invite les élus à poser leurs questions éventuelles.

M. DUVERGER insiste sur l'importance des études préalables, et donc de la qualité technique des conseils apportés, pour éviter des dérives lors des travaux.

Mme SAUTREUIL illustre son cas particulier, accompagné par la PTRE du Montargois.

#### **Compte rendu du Comité syndical du 17 juin 2021**

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 17 juin concernait les éléments suivants :

- validation de la convention de réciprocité entre le PETR et le Conseil départemental du Loiret ;
- validation du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- validation du projet de territoire et de la convention territoriale ;
- validation du projet de Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;
- projet de convention entre FIBOIS et l'ensemble des Pays et PETR du Loiret pour le financement d'une animation technique liée au COT EnR.

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

#### **Budget 2021 : Décision Modificative n°1**

La Présidente rappelle la demande faite auprès de M. le Préfet du Loiret par le PETR le 4 mars 2020, pour permettre la reprise dérogatoire de 130 000 € de l'excédent d'investissement pour la transférer à la section de fonctionnement. Les services de l'Etat ont donné un avis favorable en août dernier.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération, dont les tableaux détaillent les opérations budgétaires.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Mme BEVIERE rappelle que le transfert de la compétence Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des EPCI vers le PETR avait nécessité la modification de ses statuts et le recrutement d'un chef de projet.

La démarche a été lancée par le PETR fin 2018. De nombreuses réunions et ateliers se sont ensuite tenus pour mettre au point le diagnostic (approuvé en octobre 2020).

Lors du Comité syndical du 18 février 2021, les élus avaient validé la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (scénario médian entre celui « tendanciel » et celui du « SRADDET »), et lors de celui du 17 juin, le programme de 47 actions, réparties en 5 orientations et 17 objectifs.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'ensemble des pièces constituant le PCAET, à savoir :

- le diagnostic territorial,
- la stratégie territoriale,
- le programme d'actions,
- le dispositif de suivi et d'évaluation,
- l'évaluation Environnementale Stratégique (EES).

Le PETR engagera ensuite toutes les démarches réglementaires dans le cadre de l'approbation du PCAET, c'est-à-dire la transmission à l'autorité environnementale, le dépôt du projet sur la plateforme de l'ADEME - valant transmission au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire et la consultation du public.

La Présidente passe la parole à Gwenaëlle GHESQUIERE, qui présente, en synthèse, les éléments clés du PCAET :

- le diagnostic,
- les orientations dans le cadre de la stratégie territoriale,
- les objectifs visés par le territoire,
- la stratégie,
- le programme d'actions,
- le contenu des fiches actions,
- les orientations et les objectifs associés,
- le dispositif de suivi,
- l'évaluation environnementale stratégique (EES).

Mme BEVIERE la remercie de cette présentation et du travail, important, réalisé en amont, pour partie avec les équipes des EPCI, qui ont dû aller chercher, parfois, de l'information pour affiner le diagnostic.

Elle remercie également les élus qui ont suivi les démarches.

Mme BESNIER indique que la Région travaille à son chemin d'avitaillement en hydrogène.

Ne relevant pas d'observation ou de demande de précision, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Synthèse des ateliers de concertation Leader

Mme BEVIERE passe la parole à M. BERTHELOT et à Nathalie COATGLAS, animatrice du programme Leader. Ils rappellent que l'objectif des 12 ateliers, menés entre mars et juin 2021, était de travailler à la future programmation Leader 2023-2027. 120 personnes ont participé. La compilation des résultats a permis de mettre en avant 4 thèmes prioritaires, qui sont revenus quasiment systématiquement et de manière transversale dans les ateliers :

- développement de Tiers lieux et de lieux de partage intergénérationnels,
- développement d'une communication efficace tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire,
- développement d'une offre de transport innovante et verte à initier,
- accompagnement à l'éducation, à l'environnement et à la transition énergétique.

Pour affiner ces points, 2 forums ont été organisés début juillet 2021. Ils ont réuni près de 50 personnes. Il ressort très nettement, et de manière partagée en Pithiverais et en Gâtinais, 2 axes à privilégier :

- le développement de Tiers lieux, qui permettront de créer du lien entre les habitants,
- le développement de l'image du territoire, et de l'importance de faire prendre conscience aux habitants des richesses qui les entourent, en faveur d'une identité locale.

Avant de poursuivre les démarches, les acteurs locaux attendent les directives régionales sur les priorités du futur programme.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) devrait être lancé en octobre ou en novembre, ce qui permettra d'identifier le nombre de territoires souhaitant candidater.

Les candidatures devraient être déposées pour le début de l'année 2022.

Mme BESNIER indique que la Région n'a pas encore statué sur les orientations, mais que très probablement, elles pourraient être très proches de celles du programme 2014-2020, et confirme la dotation régionale de 21 000 000 €.

Mme SAUTREUIL confirme que les premiers travaux du GAL Pithiverais et Gâtinais sont cohérents avec les travaux de la Région. Mme BEVIERE relate la bonne entente entre les 2 PETR, tant sur le plan de l'organisation globale de la démarche que sur la programmation des dossiers.

## Affaires diverses

- Contrat Local de Santé.

Mme BEVIERE indique le récent rendez-vous avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le PETR restant dans l'attente de leur validation officielle du nouveau contrat 2020-2023.

En remplacement de Méta FADIGA, actuellement en congé maternité et en prévision d'un congé parental, Christophe DE LA MURE assure les missions d'animation du CLS. Il est présenté à l'Assemblée.

- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).

Mme BEVIERE indique que le PETR est en cours de recrutement, pour remplacer Chloé GIRARD, partie suivre son conjoint dans l'Est de la France. 1 entretien très prometteur s'est tenu l'après-midi même. La signature officielle du CTEC est programmée pour le 10 décembre.

- Contrat d'Objectif Territorial Energie renouvelable (COT EnR).

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui rappelle les possibilités d'accompagnement technique et financier, pour des projets de chaudière ou réseau de chaleur biomasse (bois ou géothermie, solaire thermique). A ce jour, une vingtaine de collectivités sont en réflexion. La commune de Greneville-en-Beauce vient de valider le premier projet d'investissement. Ce sera une chaufferie à granulés pour le logement et la mairie annexe de Guignonville.

- Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Mme BEVIERE redonne la parole à David VOYER, qui rappelle le contrat actuel avec la société Penser Mieux l'Energie (PME), permettant de valoriser en euros les économies d'énergie générées sur le territoire. La convention actuelle reste valable jusqu'à la fin de l'année 2021. Au-delà, le PETR mettra en concurrence plusieurs prestataires. Si le principe reste valable pour une nouvelle période allant de 2022 à 2027, le prix de rachat reste inconnu, bien que très probablement inférieur à celui en cours.

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028.

Mme BEVIERE indique que les premières réunions de concertation se tiendront d'ici la fin de l'année avec les EPCI membres. En amont et en parallèle, des rendez-vous individuels restent possibles.

Mme SAUTREUIL précise qu'un nouveau règlement est en cours de réflexion.

Répondant à la Présidente, Mme BESNIER confirme qu'il n'y aura pas de mesure Très Haut Débit (THD) à financer sur le prochain CRST.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h45.

**Le Secrétaire de séance**

**La Présidente**

**Patrick GUERINET**

**Monique BEVIERE**